

(1)

( N° 129. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 MAI 1860.

---

Institution d'une caisse centrale de prévoyance pour les secrétaires communaux <sup>(1)</sup>.

---

ART. 10.

*Disposition additionnelle proposée par M. le Ministre de l'Intérieur.*

La veuve sans enfant, qui se remarie, conserve la moitié de sa pension.

---

(1) Projet de loi, n° 246 (session de 1857-1858).  
Rapport, n° 124.

---